

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SAS AB CONSEIL

Au capital de 7 622,45 €

RCS GRASSE 380 794 214

Adresse du siège social 1951 Chemin de Saint Arnoux 06140 TOURRETTES SUR LOUP

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 24/04/2025

Le 24/04/2025

A 11 Heure

Les associés de la société

se sont réunis au siège de la société, et ont décidé de tenir la présente assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard ABELLA,
qui constate que sont présents :

Madame Emmanuelle ABELLA

Madame Sabine ABELLA

Madame Justine ABELLA

Monsieur Bernard ABELLA, constate que toutes les parts sont bien représentées et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Augmentation du capital
- Délégation spéciale de pouvoir

Après avoir lu son rapport, le Président déclare la discussion ouverte.

Aucun associé ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : AUGMENTATION CAPITAL

L'assemblée des actionnaires après avoir entendu le rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et suivant l' attestation établie par le cabinet d'expertise comptable SECOR AZUR sis à VENCE (06) qui déclare que la valeur réelle économique de la SAS AB CONSEIL est d'UN MILLION QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (1.408.000,00 euros), décide d'augmenter le capital en revalorisant le montant des actions à deux mille huit cent seize euros chacune.

Le nouveau capital après augmentation sera de (1.408.000,00 euros),

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SA

Deuxième résolution : Modification des statuts

Par suite de la résolution précédente l'article 7 des statuts sera modifié en conséquence :

Le capital social est de d'UN MILLION QUATRE CENT HUIT MILLE EUROS (1.408.000,00 euros, il est divisé en 500 actions d'un montant de deux mille huit cent seize euros (2816€).

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : POUVOIR

Après délibération, les associés décident à l'unanimité de conférer tous pouvoirs aux porteurs des présentes, avec délégation de pouvoirs à la société PROFORMALITES à l'effet d'accomplir les formalités légales relatives aux résolutions qui précèdent, en particulier l'insertion dans un journal d'annonces légales, et la modification au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Puis, plus aucune question n'étant à débattre, la présidente a levé la séance à 11heures.

Madame Emmanuelle ABELLA



Madame Sabine ABELLA

SA Sabine Abella

Madame Justine ABELLA

Justine Abella

Monsieur Bernard ABELLA

